

NEXUS Air



Renseignements

+

Demande de participation



Gouvernement
du Canada Government
of Canada



United States
of America

Table des matières

NEXUS Air	3
Combien de temps durera le projet pilote?	4
Quels sont les avantages?	4
Qui est admissible?	4
Comment présenter une demande?	6
Quel est le coût de l'adhésion?	6
Quels documents dois-je fournir avec ma demande?	6
Avis spécial aux membres de CANPASS Air.....	8
Permis de travail (visas)	8
Pénalités applicables en cas de communication de renseignements erronés	9
Où dois-je envoyer ma demande?	9
Établissement de la demande	10
Processus d'inscription	14
Centre d'inscription	14
Quoi d'autre dois-je savoir?	16
Comment dois-je procéder pour déclarer des marchandises?	17
Y a-t-il des restrictions en matière d'importation?	18
Pénalités prévues pour les infractions au programme	20
Vous désirez d'autres renseignements?	20

The English version of this publication is titled
[NEXUS Air Information Guide and Application Form.](#)

NEXUS Air

NEXUS Air découle de l'Accord du Canada et des États-Unis sur leur frontière commune et de la Déclaration sur la frontière intelligente du Canada et des États-Unis. L'accord énonce les initiatives visant à promouvoir le commerce, le tourisme et les déplacements entre les deux pays.

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et le Services des douanes et de la protection des frontières (SDPF) des États-Unis, collaborent à ce programme pour simplifier le passage à la frontière des voyageurs à faible risque préapprouvés tout en améliorant la circulation sécuritaire des voyageurs entrant au Canada et aux États-Unis.

Pour devenir des participants autorisés au projet pilote, les candidats doivent satisfaire à toutes les exigences relatives à l'immigration et aux douanes et subir avec succès une vérification des antécédents de la part des deux pays.

Grâce à une demande de participation, à un processus d'inscription commun et à une carte d'adhérent, les voyageurs peuvent entrer au Canada et aux États-Unis sans avoir à répondre en personne aux questions habituelles des douanes et de l'immigration.

NEXUS Air est l'un des nombreux programmes NEXUS. Chaque programme NEXUS est indépendant et l'adhésion à chaque programme exige donc une demande et des frais d'adhésion distincts. Le fait d'adhérer à un programme ne permet pas de participer à un autre et ne permet pas non plus de bénéficier des avantages des autres programmes.

COMBIEN DE TEMPS DURERA LE PROJET PILOTE?

Le projet pilote NEXUS Air sera en vigueur jusqu'au 30 avril 2006. Durant cette période, une évaluation sera complétée et une décision sera communiquée concernant la direction future du projet.

QUELS SONT LES AVANTAGES?

Le projet pilote NEXUS Air permet aux adhérents de franchir la frontière plus rapidement en utilisant des postes de déclaration automatisés situés dans la zone de précontrôle des États-Unis et dans la zone des Services d'inspection canadiens (Douanes et Immigration) à l'aéroport international de Vancouver. Les membres provenant de l'aéroport international de Vancouver en direction des États-Unis pourront également emprunter le couloir prioritaire au poste frontalier de contrôle de pré-embarquement, exploité par l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, en présentant leur carte NEXUS Air et leur carte d'embarquement à un agent de contrôle. NEXUS Air utilise la technologie biométrique de lecture de l'iris pour vérifier l'identité d'un voyageur et confirmer son adhésion au programme.

QUI EST ADMISSIBLE?

Vous pouvez être autorisé à participer à NEXUS Air si vous êtes un citoyen ou un résident permanent du Canada ou des États-Unis et que vous avez résidé de façon continue au cours des trois dernières années, soit au Canada ou aux États-Unis.

Vous ne pouvez pas participer si :

- vous n'avez pas résidé au Canada ou aux États-Unis au cours des trois dernières années;

- vous n'êtes pas admissible au Canada ou aux États-Unis aux termes des lois applicables en matière d'immigration;
- vous avez fourni des renseignements incomplets ou inexacts dans votre demande;
- vous avez été reconnu coupable d'une infraction criminelle dans un pays quelconque et vous n'avez pas obtenu de réhabilitation;
- vous avez été reconnu coupable d'avoir enfreint la législation douanière ou la législation relative à l'immigration;
- vous avez omis de respecter d'autres exigences du projet pilote NEXUS Air.

Les deux pays doivent approuver votre demande pour que vous puissiez participer au projet pilote NEXUS Air. Votre candidature sera rejetée si vous ne pouvez pas satisfaire aux exigences.

Remarque : Les personnes de moins de 18 ans doivent obtenir le consentement d'un de leurs parents ou de leur tuteur légal pour s'inscrire au projet pilote NEXUS Air. Lorsque les deux parents ne sont pas présents pour l'inscription au projet pilote, ou lorsqu'un seul parent ou tuteur a la garde de la personne mineure, nous exigeons une preuve documentaire indiquant qu'ils en ont la garde, sans que cette garde soit assujettie à aucune restriction visant les déplacements en dehors de la juridiction concernée. Les documents que vous présentez à l'agent des douanes ou de l'immigration au centre d'inscription NEXUS Air doivent stipuler que le ou les adultes sont bien les parents ou tuteurs légaux.

Les enfants âgés de moins d'un an ne peuvent pas être inscrits au projet pilote NEXUS Air.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Pour participer à NEXUS Air, il suffit de remplir le formulaire de demande ci-joint. Chaque candidat doit remplir une demande distincte. Vous pouvez aussi télécharger un formulaire de demande à partir du site Web de NEXUS Air à www.nexus.gc.ca

Votre participation à NEXUS Air est strictement volontaire. Si vous décidez de remplir le formulaire de demande ci-joint, nous utiliserons les renseignements que vous communiquez pour déterminer votre admissibilité. Si vous êtes admissible, il vous sera demandé de vous rendre au centre d'inscription pour procéder au traitement final.

QUEL EST LE COÛT DE L'ADHÉSION?

Les frais de traitement **non remboursables** pour participer à NEXUS Air sont de 80 \$CAN ou de 50 \$US par personne. Cependant, il n'y a aucuns frais pour les personnes de moins de 18 ans. L'adhésion est valide pour la durée du projet pilote.

QUELS DOCUMENTS DOIS-JE FOURNIR AVEC MA DEMANDE?

Vous devez fournir une photocopie d'une preuve acceptable de votre citoyenneté ou de votre résidence permanente et un second document faisant foi de votre lieu de résidence actuel.

Vous trouverez dans le tableau ci-contre la liste des documents que nous acceptons comme preuve de citoyenneté et de résidence permanente pour le Canada ou les États-Unis :

PREUVES ACCEPTABLES DE CITOYENNETÉ

Canada

- Passeport valide
- Un certificat de naissance original et une pièce d'identité avec photo
- Un certificat (avec photo) ou une carte de citoyenneté

États-Unis

- Passeport valide
- Un certificat de naissance original et une pièce d'identité avec photo
- Un certificat de naturalisation

PREUVE ACCEPTABLE DE RÉSIDENCE PERMANENTE

Canada

- Carte de résident permanent valide
- Fiche d'établissement originale

États-Unis

- Carte de résident permanent valide

Remarque : Les certificats d'enregistrement d'une naissance à l'étranger ne sont pas acceptés à titre de preuve de citoyenneté ou de résidence permanente.

Les parents ou tuteurs qui n'ont pas la garde des enfants doivent joindre une copie des documents à l'appui, notamment une ordonnance d'un tribunal ou une lettre d'autorisation, si la présente demande vise un enfant âgé de moins de 18 ans qui voyagera avec l'adulte en question.

N'envoyez que des **photocopies**. N'envoyez pas de documents originaux avec votre formulaire de demande, car ils ne vous seront pas retournés. Vous devez apporter les documents originaux avec vous au centre d'inscription lors de votre entrevue finale.

AVIS SPÉCIAL AUX MEMBRES DE CANPASS AIR

Si vous décidez de devenir membre du projet pilote de NEXUS Air à Vancouver, vous devrez renoncer à votre adhésion actuelle de CANPASS Air, puisque vous pouvez être membre que d'un seul programme. Si vous devenez membre de NEXUS Air, vous devrez déboursier des frais d'adhésion distincts, et tout frais payé pour CANPASS Air ne sera pas reporté.

Permis de travail (visas)

Si vous êtes un **citoyen** ou **résident permanent des États-Unis**, vous avez généralement besoin d'un permis de travail émis par CIC pour travailler au Canada. Vous devez obtenir cette autorisation avant d'adhérer à NEXUS Air. Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur le site Web de CIC à l'adresse : www.cic.gc.ca, ou en téléphonant à un centre d'appels de CIC de l'intérieur du Canada en composant le **1 888 242-2100**. Vous pouvez aussi obtenir de l'information en vous rendant dans un bureau de CIC au Canada ou dans tout bureau consulaire canadien à l'étranger.

Si vous êtes un **citoyen** ou **résident permanent du Canada**, vous avez généralement besoin d'un permis de travail pour travailler aux États-Unis. Vous pouvez faire une demande à l'ambassade des États-Unis à Ottawa ou à tout consulat des États-Unis au Canada. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès du U.S. Department of State et du Bureau of Citizenship and Immigration Services. Vous devez obtenir cette autorisation avant de pouvoir adhérer à NEXUS Air.

Pénalités applicables en cas de communication de renseignements erronés

Si votre demande d'adhésion au projet pilote NEXUS Air ne renferme pas des renseignements véridiques, précis et complets, il se pourrait que votre adhésion soit refusée. La législation prévoit des peines sévères si vous communiquez en toute connaissance de cause et intentionnellement de faux renseignements, si vous cachez des faits importants ou si vous utilisez un faux document pour produire votre demande d'adhésion. Une fausse déclaration peut également entraîner le refus de votre demande et de toute autre demande que vous pourriez présenter pour obtenir des avantages selon les lois sur l'immigration américaines.

Seuls les participants autorisés peuvent utiliser les postes de déclaration NEXUS Air. Les autres personnes doivent utiliser les lignes d'inspection régulières lorsqu'elles voyagent. En tant que participant au projet pilote NEXUS Air, vous pouvez faire l'objet de vérifications de l'observation en tout temps durant le processus de passage à la douane et à l'immigration.

Où dois-je envoyer ma demande?

Veuillez envoyer le formulaire dûment rempli par courrier, ainsi que des photocopies de vos documents justificatifs et les frais de traitement de la demande à :

Projet pilote NEXUS Air
28, 176th Street
Surrey BC V3S 9R9
CANADA

Établissement de la demande

Toute personne désirant participer au projet pilote NEXUS Air doit remplir un formulaire de demande distinct. Dans le cas des enfants âgés de moins de 18 ans, ce sont les parents ou les tuteurs qui doivent remplir la demande.

Ci-bas les détails de certaines sections du formulaire de demande :

LANGUE PRÉFÉRÉE

Indiquez s'il s'agit du français ou de l'anglais. Nous correspondrons avec vous dans la langue de votre choix, conformément à la législation canadienne.

Section A – Renseignements personnels

AUTRES NOMS UTILISÉS

Si vous avez déjà changé de nom (entre autres par suite d'un mariage), indiquez les noms utilisés auparavant.

CITOYENNETÉ ET LIEU DE RÉSIDENCE

Indiquez si vous êtes un citoyen ou un résident permanent du Canada, des États-Unis ou d'un autre pays. Cochez la case correspondant à votre pays de résidence.

PREUVE DE CITOYENNETÉ ET DE RÉSIDENCE

Assurez-vous que vous produisez une preuve de citoyenneté, du lieu de résidence actuel et du statut d'immigrant comme le demande le formulaire.

Cochez le genre de document que vous avez obtenu et qui indique votre citoyenneté et votre lieu de résidence. Indiquez le numéro de ce document et la date d'expiration, s'il y a lieu.

N'envoyez pas les originaux des documents avec cette demande de participation. Nous vous demanderons de les présenter lors de l'entrevue qui aura lieu au centre d'inscription.

Section B – Adresse des trois dernières années

Vous devez indiquer votre adresse pour les trois dernières années. Utilisez les espaces prévus à cette fin, en commençant par votre adresse actuelle. Joignez une feuille supplémentaire au besoin.

Section C – Paiement des droits d'adhésion

Chaque demandeur doit déboursier des frais de traitement non remboursables au projet pilote NEXUS Air au montant de 80 \$CAN ou 50 \$US pour la durée du projet. L'adhésion au projet pilote NEXUS Air est valide jusqu'en avril 2006.

Il n'y a pas de frais dans le cas des enfants âgés de moins de 18 ans pour le projet pilote NEXUS Air. Le paiement des frais n'est pas une garantie que la demande sera approuvée ni que l'adhésion sera accordée.

Joignez un mandat international ou un chèque certifié libellé au montant total, en dollars canadiens ou américains, payable au receveur général du Canada. Si vous postez votre demande, vous pouvez indiquer un numéro de carte Visa ou MasterCard et apposer votre signature. Le Canada traite tous les paiements pour NEXUS Air au nom des trois organismes participants. Les paiements par carte de crédit des États-Unis sont traités en monnaie canadienne seulement.

Par conséquent, veuillez noter que le montant de 50 \$US pourrait fluctuer, selon le taux de change. Votre demande sera traitée seulement lorsque nous aurons reçu votre paiement.

Si votre demande n'est pas approuvée, les frais de traitement ne vous seront pas remboursés.

Section D – Antécédents professionnels pour les cinq dernières années

Indiquez vos antécédents professionnels pour les cinq dernières années. Utilisez les espaces prévus à cette fin, en commençant par votre employeur actuel, et joignez une feuille supplémentaire au besoin.

Vous pouvez participer au projet pilote NEXUS Air même si vous n'avez pas d'emploi, à condition que vous remplissiez les autres conditions d'admissibilité des États-Unis et du Canada et que vous respectiez toutes les autres exigences du programme.

Si vous étiez sans emploi ou si vous étiez étudiant au cours des cinq dernières années, veuillez donner les renseignements dans les espaces désignés dans le formulaire pour le nom de l'employeur.

Section E – Renseignements d'entrevue et de voyage

Vous serez invité à vous présenter au centre d'inscription pour une entrevue et pour mettre au point votre demande. Le centre d'inscription se trouve à l'aéroport international de Vancouver. Vous devez également indiquer le but principal de vos voyages entre le Canada

et les États-Unis (p. ex., si vous voyagez régulièrement par affaires et si vous effectuez à l'occasion des voyages d'agrément, votre motif de voyage est « par affaires »).

Section F – Renseignements supplémentaires (questions sur l'admissibilité)

Veuillez indiquer toute déclaration de culpabilité relative à une infraction dans n'importe quel pays pour laquelle vous n'avez pas obtenu une réhabilitation. Cela comprend les infractions aux lois sur l'immigration et les douanes. Dans le cas des vérifications des antécédents aux États-Unis, vous pourriez faire l'objet d'une interrogation à propos de vos antécédents criminels, y compris les cas d'arrestation et de réhabilitation, ce qui pourrait vous exclure de NEXUS Air.

Section G – Adultes qui n'ont pas la garde des enfants

Si vous appliquez pour un enfant de moins de 18 ans, vous devez fournir le document qui vous autorise à faire la demande au nom de cet enfant.

Section H – Attestation

Les lois protégeant les renseignements personnels recueillis par les organismes gouvernementaux varient considérablement au Canada et aux États-Unis. Vous devez donc lire attentivement les déclarations des États-Unis et du Canada en matière de protection

des renseignements personnels, ainsi que la section d'attestation du formulaire d'adhésion. Veuillez signer cette section et y inscrire la date. Dans le cas d'un enfant âgé de moins de 18 ans, c'est le parent ou le tuteur qui doit signer la section de l'attestation. La *Privacy Act* américaine s'applique aux citoyens et résidents permanents américains, y compris les Canadiens et autres ressortissants dans ces deux catégories. La *Loi sur la protection des renseignements personnels* du Canada s'applique à toute personne qui s'inscrit dans la portion canadienne du programme.

Processus d'inscription

Les organismes canadiens et américains chargés de l'exécution de loi vérifieront les renseignements que vous avez fournis sur votre demande afin de s'assurer que vous respectez les exigences de la législation régissant les douanes et l'immigration. Les bases de données de renseignements criminels seront aussi consultées.

Si vous pouvez satisfaire aux critères d'admissibilité et que votre demande est approuvée, vous recevrez une lettre vous demandant de vous présenter au centre d'inscription NEXUS Air afin de vous acquitter des formalités d'inscription.

Si vous ne pouvez satisfaire aux critères d'admissibilité, une lettre vous en avisera.

Centre d'inscription

Le centre d'inscription se trouve à l'aéroport international de Vancouver. Au centre d'inscription, un agent du Services des douanes et de la protection des frontières

des États-Unis interroge les candidats qui résident au Canada, et un agent canadien interroge les candidats qui résident aux États-Unis.

Lorsque vous vous présentez au centre d'inscription, un examen plus approfondi des renseignements que vous avez fournis et une entrevue complète prennent place.

L'agent :

1. vérifie votre identité, vos preuves de citoyenneté, votre carte de résident permanent et vos documents de voyage;
2. finit de vérifier les exigences relatives à l'admissibilité pour l'adhésion;
3. prend les empreintes digitales de vos deux index afin de confirmer votre identité (dans certains cas, les empreintes digitales des dix doigts peuvent être demandées).

Si vous êtes autorisé à participer au projet pilote, l'agent :

1. vous expliquera les modalités du projet pilote NEXUS Air;
2. prendra une photographie numérique de votre iris*, qui sera utilisée pour confirmer votre identité chaque fois que vous entrez au Canada ou aux États-Unis.
(*l'agent vous demandera de fixer l'objectif d'un appareil photo numérique et prendra une photographie de vos iris. Le gabarit biométrique des iris sera stocké dans une base de données centrale et sécuritaire de l'ASFC. Seuls les agents autorisés de l'ASFC auront accès à cette information);
3. prendra une photographie numérique de votre visage pour votre carte d'adhérent;
4. vous remettra votre carte d'adhérent NEXUS Air;

- vous expliquera le processus de la *Carte de déclaration des voyageurs*;
- vous montrera comment utiliser le poste de déclaration automatisé.

Quoi d'autre dois-je savoir?

Lorsque vous utiliserez le poste de déclaration NEXUS Air, il vous sera demandé de fixer l'appareil photo, ce qui permettra de vérifier votre participation à NEXUS Air en prenant une photo de votre iris et en la comparant à l'image stockée dans la base de données.

Les renseignements personnels que vous communiquez, y compris les données biométriques de vos empreintes digitales, peuvent être communiqués à d'autres organismes chargés de l'exécution de la loi ou gouvernementaux dans le cadre du projet pilote.

Dès que vous êtes autorisé à participer au projet pilote, vous recevez une carte d'adhérent NEXUS Air qui vous permet d'avoir accès aux postes de déclaration NEXUS Air dans la zone des Services d'inspection canadiens et dans la zone de précontrôle des États-Unis à l'aéroport international de Vancouver.

Votre période d'admission autorisée aux États-Unis ou au Canada dépendra de votre statut d'immigrant dans chaque pays (p. ex., visiteur, travailleur autorisé, résident permanent) ou de votre citoyenneté dans ce pays. Votre statut d'immigrant et votre citoyenneté doivent être valides en tout temps, et vous devez posséder les documents d'immigration et d'identité appropriés en plus de votre carte NEXUS Air. Cela peut inclure votre passeport (exigé pour certains pays), votre certificat de naissance, un visa, une carte de résident permanent, une autorisation d'emploi et tout autre document pertinent.

Tous les voyageurs, y compris les participants à NEXUS Air, peuvent faire l'objet d'examen aléatoires de la part des agents des douanes et de l'immigration canadiens et d'agents du CBP des États-Unis. Vous devez toujours avoir votre carte NEXUS Air, une preuve d'identité et des documents de voyage valides chaque fois que vous vous rendez au Canada ou aux États-Unis et que vous utilisez le poste de déclaration NEXUS Air.

COMMENT DOIS-JE PROCÉDER POUR DÉCLARER DES MARCHANDISES?

En tant que participant au projet pilote NEXUS Air, vous devez déclarer toutes les marchandises que vous importez aux États-Unis ou au Canada.

Si vous entrez aux États-Unis, vous êtes tenu de remplir un formulaire *Customs Declaration Form* (CBP 6059B), qui est disponible dans la zone d'enregistrement au départ pour les États-Unis, et le présenter à un agent du Services des douanes et de la protection des frontières des États-Unis avant que vous quittiez la zone de précontrôle des États-Unis.

Si vous entrez aux États-Unis et si vous importez des marchandises destinées à votre usage personnel, vous pouvez utiliser le poste de déclaration pour déclarer les marchandises ou les voies régulières pour effectuer une déclaration de vive voix à un agent du Services des douanes et de la protection des frontières des États-Unis. Pour obtenir plus de renseignements, les résidents des États-Unis doivent consulter la brochure du Services des douanes et de la protection des frontières des États-Unis intitulée *Know Before You Go*. Les résidents du Canada qui se rendent aux États-Unis doivent consulter la brochure du Services des douanes et de la protection des frontières des États-Unis intitulée *Visiting the United States*.

Si vous entrez au Canada, vous êtes tenu de remplir une *Carte de déclaration douanière* (formulaire E311), qui vous sera remise par un membre de l'équipage à bord de l'aéronef. Vous devrez remettre votre *Carte de déclaration douanière* dûment remplie à un inspecteur des douanes canadien avant de quitter la zone des Services d'inspection canadiens.

Si vous êtes un résident du Canada rentrant au Canada avec des marchandises que vous voulez importer pour votre usage personnel, vous pourriez souhaiter utiliser une *Carte de déclaration des voyageurs* (réservée aux citoyens et résidents du Canada). Vous devez remplir la carte avant votre arrivée et la déposer dans la boîte prévue à cette fin au poste de déclaration NEXUS Air. Nous porterons les droits et taxes à payer au compte de votre carte de crédit. Vous pouvez également verser votre paiement au caissier des douanes canadiennes. Pour d'autres renseignements sur l'importation de marchandises au Canada, veuillez consulter la brochure de l'ASFC intitulée *Je déclare*.

Si vous êtes un résident des États-Unis entrant au Canada et que vous avez des marchandises à déclarer dont la valeur dépasse le montant auquel vous avez droit, vous pouvez utiliser le poste de déclaration et vous rendre jusqu'au caissier des douanes pour payer les droits et taxes dus sur le montant excédent, ou vous pouvez utiliser une voie régulière. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la brochure de l'ASFC intitulée *Renseignements douaniers pour les visiteurs au Canada et résidents saisonniers*.

Y A-T-IL DES RESTRICTIONS EN MATIÈRE D'IMPORTATION?

- Vous devez déclarer toute arme à feu ou arme soumise à un contrôle, réglementée ou prohibée, y compris du gaz incapacitant, du gaz poivré et des matraques électroniques.

- Vous devez déclarer tous les animaux, marchandises ou plantes soumis à un contrôle, réglementés ou prohibés. Cela inclut les substances soumises à un contrôle, réglementées ou prohibées, les animaux ou les espèces en voie de disparition, ainsi que les fruits et légumes réglementés. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter les brochures susmentionnées.
- Si vous avez sur vous plus de 10 000 \$US ou l'équivalent en devises étrangères, en espèces ou en instruments monétaires, et que vous désirez les importer aux États-Unis ou les sortir de ce pays, vous pouvez utiliser le poste de déclaration où une voie régulière pour faire une déclaration à l'agent du Services des douanes et de la protection des frontières des États-Unis.
- Si vous transportez plus de 10 000 \$CAN en espèces ou en instruments monétaires pour entrer au Canada ou en sortir (y compris toute combinaison de pièces, de billets de banque nationaux ou étrangers, et de valeurs comme des chèques de voyage, des actions et des obligations d'une valeur égale ou supérieure à 10 000 \$CAN), vous pouvez utiliser le poste de déclaration pour déclarer ces montants. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la brochure de l'ASFC intitulée *Vous passez la frontière avec 10 000 \$ ou plus?*
- Lorsque vous entrez au Canada, vous devez utiliser une voie régulière pour déclarer des marchandises commerciales, de l'équipement, des articles de promotion et des échantillons commerciaux. Les ordinateurs portatifs, les porte-documents, les notes et autres articles semblables utilisés dans l'exercice de vos fonctions durant votre voyage sont exemptés, et vous pouvez utiliser le poste de déclaration.

- Lorsque vous entrez aux États-Unis, vous pouvez toujours utiliser le poste de déclaration pour déclarer des marchandises commerciales, de l'équipement, des articles de promotion et des échantillons commerciaux.

Pénalités prévues pour les infractions au programme

Les agents des douanes et de l'immigration sont tenus d'appliquer strictement la loi. Chaque fois que vous entrez au Canada ou aux États-Unis, nous pouvons procéder à une inspection complète. Si vous ne respectez pas une des conditions de ce projet pilote ou toute loi ou règlement du Canada ou des États-Unis, les agents peuvent :

- mettre fin à vos privilèges NEXUS Air (les frais d'adhésion ne sont pas remboursables);
- saisir toute marchandise non déclarée;
- imposer des pénalités;
- entamer une poursuite au criminel;
- entamer toute autre poursuite judiciaire, le cas échéant.

Vous désirez d'autres renseignements?

Si vous désirez en savoir plus sur NEXUS Air, composez le **1 866 NEXUS 26** (1 866 639-8726).

Vous pouvez aussi obtenir des renseignements sur NEXUS Air à partir du site Web www.nexus.gc.ca.

NEXUS Air



GAGNEZ DU TEMPS

Au préembarquement et à la frontière

PARTICIPEZ MAINTENANT!

www.nexus.gc.ca